



**Présents :** *Claudine Lepage (Présidente) - Gérard Martin (Secrétaire général) – Charles Romero (Vice-Président) – Philippe Moreau (Secrétaire général adjoint) - Michèle Bloch (Trésorière) - Gaëlle Barré - Chantal Picharles.*

*Laurence Deglane (permanente)*

**Invités :** *Jean-Yves Leconte - Hélène Conway-Mouret.*

1. **Approbation du compte rendu du Bureau national du 6 mars 2021**

Le compte rendu est approuvé moyennant un changement demandé par Chantal Picharles.

2. **Point financier**

*Michèle :* Rien de nouveau depuis la réunion précédente en ce qui concerne le budget. À ce jour, 57 contributions d'élus ont été versées. Une question se pose au sujet de photos utilisées sur le site qui sont protégées par le droit d'auteur. Elle a contacté Michaël, qui propose de développer un script permettant de détecter ce genre de photos.

*Claudine :* explique que quand elle a commencé son blog, elle s'est posée la question des photos. Elle se demande s'il n'existe pas un site auquel il est possible de s'abonner et par lequel, moyennant paiement d'un abonnement, on peut accéder à une banque d'images libres de droits.

*Gaëlle :* confirme que cela existe. Elle va se renseigner auprès d'une amie qui travaille avec une banque d'images de ce type. À un stade ultérieur de la réunion, renseignements pris, elle indique que son amie paie une trentaine d'euros pour avoir accès à une banque d'images gratuites.

*Michèle :* on l'a déjà fait, mais le problème est que l'une des images en question est une photo d'actualité, provenant de l'AFP.

*Jean-Yves :* indique qu'il a actuellement ce problème avec la photo protégée d'un bâtiment public. Il a saisi un avocat spécialisé, et pourra transmettre ses échanges de courrier.

*Michèle :* signale qu'elle a eu du mal à identifier la "société" qui aurait repéré l'utilisation d'une photo non libre de droits.

*Charles :* fait observer qu'on utilise déjà une banque d'images gratuites, et qu'il ne lui semble pas nécessaire de s'abonner à une autre. Maintenant, nous n'utilisons pas de photos protégées. Le problème soulevé par Michèle concerne le passé.

*Michèle :* répète que Michael propose, pour 400 euros, de mettre au point un "aspirateur à images" permettant de repérer les photos couvertes par le droit que nous aurions utilisées.

⇒ Le BN est d'accord pour cette dépense.

*Claudine :* revenant sur les « finances », explique que dans le cadre d'un groupe de travail sur la loi relative aux « Principes de la République », il a été question des associations, ce qui l'a amené à s'interroger de savoir si l'association est en règle vis-à-vis de la fiscalité.



*Michèle* : confirme que l'association est en règle.

*Claudine* : fait ensuite observer qu'actuellement, seule la Trésorière a accès au compte bancaire et dispose de la carte. Il serait préférable, par mesure de prudence, qu'une autre personne ait accès aux comptes et dispose d'une carte.

*Michèle* : indique que Claudine, en sa qualité de Présidente, a accès au compte bancaire et peut faire des chèques. Elle va lui communiquer les codes pour l'accès et les opérations en ligne, et va demander une deuxième carte au nom de Claudine.

### 3. **Élection des conseillers des Français de l'étranger 2021: point de situation**

*Gérard* : indique qu'à ce jour, 77 listes ont le soutien de l'association. Aucune au Cambodge, pour les raisons exposées lors des précédentes réunions, ni en Centrafrique, parce que le candidat potentiel n'a pas trouvé de femme comme colistière. En 2014, 114 listes avaient le soutien.

*Philippe* : signale le problème d'Ahmed Figua (Conseiller sortant Arabie Saoudite) : il a déposé sa liste par courriel auprès du consulat de Ryad, qui ne l'a pas reçu, mais Ahmed n'a pas eu de signalement lui indiquant que son message n'était pas passé. Il lui a recommandé de s'adresser au Bureau élections de la DFAE, qui a répondu que le problème ne relevait pas de sa compétence, mais de celle du Tribunal administratif. Philippe va recommander à Ahmed de saisir le TA le plus rapidement possible. La question qui se pose de savoir si le Consulat avait informé les candidats de la démarche à suivre pour l'envoi de mails avec des fichiers lourds en pièces attachées (Colimatic).

*Gaëlle* : demande ce qu'il est autorisé de faire en période de pré-campagne. Pendant l'atelier à l'AFE, Mme Haguenauer n'a pas été claire là-dessus.

*Claudine* : explique qu'il existe une confusion sur la signification du terme « campagne ». Les interdits concernent essentiellement l'utilisation des locaux publics et l'affichage avant l'ouverture officielle de la campagne. Il n'est pas interdit de se manifester avant.

*Chantal* : demande s'il est permis de tenir des blogs spécifiques et de communiquer le nom des candidats avant l'ouverture officielle de la campagne.

*Charles* : déclare que beaucoup le font déjà. Par ailleurs, il signale qu'à New-York, une membre de la section FdM se présente comme tête d'une liste concurrente de la liste soutenue par FdM.

### 4. **Organisation de l'AG 2021**

*Gérard* : explique, suite à une remarque de Florian Bohême, qui avait attiré l'attention sur la nécessité de modifier les statuts afin de permettre la tenue d'AG en distanciel, que dans les statuts, il est stipulé que l'AG se réunit une fois par an, mais qu'il n'est pas précisé ni quand, ni comment, ni où.

*Charles* : indique qu'il a examiné avec Laurence la possibilité de tenir l'AG en juillet plus tôt que fin août, et élaboré la proposition de calendrier suivante :

• **Jeudi 8 avril 2021** : circulaire « Appel à candidature renouvellement du Conseil d'administration / Annonce officielle de la date de l'AG en visioconférence ».



- **Jeudi 15 avril 2021** : circulaire remontée des adhésions au 30 mai 2021, date limite de réception au siège.
- **Jeudi 30 avril 2021** : circulaire invitation à l'AG2021 en visioconférence.
- **Samedi 15 mai 2021** : date limite de réception des candidatures ; tirage au sort de l'ordre de présentation des candidatures.
- **Lundi 17 mai 2021** : envoi des vidéos à Virgile Mangiavillano par *Wetransfer*. (cf. cahier des charges du clip de candidature).
- **Lundi 31 mai 2021** : date limite de réception des adhésions au siège, déterminant le nombre de mandats par section.
- **1ère semaine de juin 2021** : la commission demande à chaque section ayant plus d'un mandat de désigner un adhérent par mandat, en fournissant son adresse email.
- **2ème semaine de juin 2021** : lors de l'envoi de la convocation à l'AG, prévenir les participants du mode de scrutin, décrivant les étapes et la procédure de vote, ainsi que les détails de l'appel Zoom.
- **15 juin 2021** : Vidéos de candidatures publiées sur YouTube à consulter.
- **25 juin 2021 à 14h Paris** : le vote électronique est ouvert : avec Balotilo, le commissaire au vote envoie un courriel à tous les votants comportant leur identifiant de vote et de vérification.
- **30 juin 2021 à 14h Paris** : avec Balotilo, le commissaire envoie un courriel de rappel.
- **1er juillet 2021 à 14h Paris** : le secrétariat général envoie un courriel de rappel aux sections, comportant à nouveau les détails de l'appel Zoom.
- **3 juillet 2021 à 14h Paris** : Assemblée générale par Zoom.

*Hélène* : demande pourquoi l'AG est avancée à juillet ?

*Claudine* : explique que la loi sur état d'urgence sanitaire prend fin le 1er juin. Il n'est pas exclu qu'elle soit prorogée, mais le vote à ce sujet n'interviendra que le 18 mai, trop tard donc pour réagir. Par ailleurs, elle a écrit au Secrétaire d'État Lemoyne afin d'obtenir l'autorisation à titre dérogatoire de tenir l'AG par visioconférence fin août, mais n'a pas encore de réponse à ce courrier.

*J.Y.L.* : confirme que le vote sur la prorogation de l'état d'urgence sanitaire est prévu le 18 mai. Il est probable que la prorogation sera approuvée, mais même dans cette hypothèse, il est plus sage de prévoir d'avancer la date de l'AG.

*Claudine* : fait observer que si la prorogation n'est pas votée, le 03 juillet est trop tard.

*Charles* : explique qu'il n'est pas possible d'avancer la date plus tôt.

*J.Y.L.* : précise que, pour l'instant, les mesures dérogatoires pour les AG d'associations sont valables jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet, mais qu'il est probable que beaucoup d'associations vont demander une prorogation.

*Charles* : ayant demandé quelles seraient les conséquences pour l'association si la tenue de l'AG était « retoquée », *Hélène* explique que toutes les décisions prises lors de cette AG seraient invalidées.



*Charles* : ajoute que le courrier que *Claudine* a adressé au Secrétaire d'État montre que l'association anticipe et atteste de son sens des responsabilités. Il est permis de se demander qui pourrait avoir intérêt à contester l'AG.

*Gérard* : rappelle que les statuts ne disent pas à quelle date l'AG doit avoir lieu, ni où ni comment. Une contestation en invoquant les statuts ne serait donc pas possible.

*Claudine* : indique qu'elle peut envoyer un nouveau courrier au Secrétaire d'État pour lui exposer les derniers développements.

*Michèle* : se déclare très favorable à ce que l'AG ait lieu le 03 juillet. Ce qui l'inquiète, ce sont les remontées d'adhésions, très lentes jusqu'à présent. Il va falloir faire le forcing auprès des sections.

*Claudine* : demande quelles sont les conséquences si cette année on a moins d'adhérents au moment de l'AG que les années précédentes.

*Gérard* : explique que les conséquences se verront simplement au niveau des mandats. A ce stade, l'écart concernant le nombre d'adhérents n'est pas considérable par rapport à l'année dernière à la même époque. La différence la plus importante se situe au niveau des cotisations à 22 euros, ce qui s'explique par les difficultés auxquelles de nombreux compatriotes sont confrontés, et qui les empêchent de payer leurs cotisations, comme par exemple au Liban. Il a donné instruction de les enregistrer quand même comme adhérents.

*Charles* : indique que dans la circulaire adressée aux sections, on expliquera pour quelle raison l'AG est avancée, et on insistera sur nécessité de faire remonter les adhésions.

*Chantal* : demande des précisions concernant les « compétences » que les candidats au CA sont invités à faire valoir dans leur clip vidéo de présentation, ainsi que sur les « thématiques particulières » sur lesquelles ils envisagent de se concentrer.

*Charles* : explique qu'il s'agit d'exemples, pas d'exigences.

*Claudine* : en réponse à une autre question de *Chantal*, confirme qu'il ne sera pas question des sénatoriales lors de l'AG.

Vote sur nouveau calendrier :

**=> le BN décide d'avancer l'AG au 03 juillet 2021.**

*Claudine* : suggère d'adresser un courrier personnalisé aux responsables de section pour leur expliquer les tenants et aboutissants.

## 5. Retour d'expérience sur le vote électronique et développements

*Charles* : indique que le premier test avec Balotilo a été concluant. Il affiche les résultats. Précise que, pour renouvellement du CA, en cas d'ex-aequo, le "gagnant" sera celui qui a le plus d'ancienneté dans l'association.

*Michèle* : se demande si dans le RI, il n'est pas dit que c'est le plus jeune.

*Charles* : répond qu'on vérifiera et ajustera si nécessaire.

*Gérard* : précise qu'il n'y a aucune indication à ce sujet dans le RI.



*Chantal* : concernant la sécurité, demande confirmation de ce que seul le votant peut changer son vote jusqu'à la dernière minute.

*Charles* : confirme que le commissaire au vote ne peut absolument rien changer. Il voit simplement, et lui seul, qui a voté, mais ne voit pas qui a voté quoi. Un nouveau test grandeur nature du système de vote électronique sera effectué dans la dernière semaine de juin.

Répondant à une question de *Claudine*, *Charles* explique qu'un vote électronique pourra être organisé sans problème pour désigner les membres du BN lors de la réunion du CA qui aura lieu à l'issue de l'AG, éventuellement le lendemain. Précise que l'AG durera au maximum 3 heures, pour tenir compte des différences de fuseaux horaires.

*Gaëlle* : estime que le système de vote est très bien, très simple.

## 6. Communication

Le magazine a été publié.

*Charles* : signale un problème avec la publicité de l'Union-ALFM.

*Philippe* : indique qu'il n'y a pas eu de réponses aux demandes de Florence Baillon pour obtenir un compte rendu de la session de l'AFE.

*Chantal* : fait valoir que la session a été très dense, avec tous les travaux en visio-conférence quasiment non-stop. Qui plus est, il n'y avait personne du siège pour observer ces travaux.

*Charles* : souligne que la période est très difficile pour tout le monde, y compris pour l'équipe du siège, qui fonctionne à effectifs réduits.

*Michèle* : déclare qu'il faut en tirer les conséquences pour la prochaine fois.

*Chantal* : demande si le comité de rédaction a pris une décision au sujet de l'écriture inclusive. Elle se réfère ce faisant à l'interview de Laurence Rossignol, entièrement rédigé en lecture inclusive, ce qui en rend la lecture fastidieuse.

*Charles* : explique que, pour sa part, il est hostile à l'écriture inclusive, car elle rend effectivement la lecture des textes extrêmement fastidieuse (idem pour *Philippe*). Elle avait donc été supprimée dans le texte de Laurence Rossignol qui lui a été renvoyé avec corrections après la première relecture. Mais il est revenu avec réintégration de l'écriture inclusive.

*Claudine* : explique que Laurence Rossignol est attachée à l'écriture inclusive, qui fait partie de son image de marque. Les textes venant d'elle doivent donc être acceptés tels quels.

## 7. Point sur les sections/Vie des sections

*Charles* : annonce que la section de Singapour a redémarré, avec 5 adhérents, et une liste pour les élections consulaires.

*Michèle* : précise que Matthias Assante a toujours payé ses contributions d'élu.



**Bureau national**

**Réunion du 27 mars 2021**